



## Dédommagement suite à nombreux problèmes

Par **yush\_old**, le **15/11/2007** à **10:00**

Bonjour,

Ma situation est la suivante : avec ma conjointe nous sommes locataires d'un appartement depuis le 27 juillet.

Plusieurs problèmes assez importants ont été constatés lors de l'état des lieux :

- la canalisation d'eau principale était complètement bouchée, et il nous était donc impossible d'utiliser les toilettes et les lavabos de la cuisine
- le chauffe-eau n'était pas en état de marche, donc pas d'eau chaude et pas de chauffage (mais disons qu'au mois de juillet pas de chauffage ça passe)
- une rembarde de sécurité à une fenêtre était manquante, et une autre tenait plus ou moins par magie

D'autres problèmes moindres mais assez nombreux ont été constatés : carreaux cassés, prises électriques mal fixées, caches électriques manquants (notamment dans la salle de bain), aérations insuffisantes pour l'utilisation du gaz....

La résolution de ces problèmes a été particulièrement lente : 3 semaines pour les toilettes (c'est long 3 semaines sans toilettes...), un mois et 3 semaines pour l'installation du chauffe-eau (il s'est en fait avéré que certains prérequis pour avoir le gaz étaient manquants), donc nous n'avons pas non plus pu nous servir de notre gazinière pendant plus d'un mois.

Les (presque) derniers problèmes ont été résolus il y a 2 jours (notamment la fixation des rebordes de sécurité et les aérations pour le gaz). Nous sommes encore dans l'attente du remplacement de 2 fenêtres.

Après avoir eu le gaz, donc au bout d'un mois et 3 semaines, nous avons contacté notre agence pour demander un dédommagement suite à ces désagréments. Nous avons demandé 2 mois de loyer, sachant que de nombreux allers-retours des ouvriers étaient à prévoir, et que pendant ce temps ma conjointe ne pouvait rechercher un emploi, puisque les ouvriers étaient incapables de nous spécifier des jours et des heures de passages pour les travaux, et elle passait donc ses journées à les attendre. Il nous a été dit d'attendre la fin complète des travaux avant de demander quoi que ce soit au propriétaire. Nous avons donc attendus, et aujourd'hui, le propriétaire nous propose un mois de loyer, ce qui nous paraît plus que radin, sachant que, si je ne me trompe, un logement sans sanitaire ou eau chaude est considéré comme insalubre.

Ma question est donc la suivante : suis-je en droit, légalement, de demander au minimum le remboursement de 1 mois et 3 semaines de loyer, période pendant laquelle l'appartement était insalubre ?

Merci d'avance pour vos réponses